

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/BLVV

EXTRAIT DU REGISTRE

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 19 février 2024

N° 2024-09

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. Serge FUALDES, M. Christian MONTAGARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 23

Nombre de Conseillers
Votant : 27

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

Excusés :

M. Joseph RECCHIA, Mme Christiane BAUDOUIN

Absents :

M. Olivier COLLIGNON, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, Mme Andréa TALLIEUX

Monsieur Denis SERRE est secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024 POUR DES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE DE PETIT PALAIS

La Ville de L'Isle sur la Sorgue, dans le cadre de sa politique éducative, investit depuis 2014 massivement dans les écoles de son territoire. Ainsi, chaque année des investissements sont réalisés aussi bien sur les bâtiments pour leur mise aux normes ou leur sécurisation qu'en faveur de matériels pour les apprentissages. Ces investissements permettent d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'accueil et de réussite pour développer leurs connaissances.

En outre, sensible aux problématiques induites par le changement climatique, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses espaces publics. Cela passe notamment par des actions pour retrouver des espaces perméables qui laissent l'eau de pluie s'infiltrer et des actions de végétalisation des espaces publics (désimpermeabilisation des cours de l'école de musique et du centre, requalification de la place Rose Goudard, aménagement des parcs de la caisse d'Epargne et Gautier...).

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite cette année investir dans des travaux de désimpermeabilisation et d'embellissement de la cour de l'école de Petit Palais visant à :

- désimpermeabiliser la totalité de la cour en retirant l'actuel enrobé pour mettre en place un revêtement perméable,
- végétaliser la cour en prenant en compte les usages (plantations d'essences variées et adaptées au climat),
- gérer les eaux pluviales,
- embellir et sécuriser la cour par la réalisation d'aménagements (rampes notamment) et l'installation de mobilier urbain adapté.

Ces travaux ont pour objectif d'offrir aux élèves et enseignants un meilleur confort et s'inscrivent pleinement dans les trois piliers du développement durable. Ils répondent également totalement au dispositif « renaturation des villes et villages » soutenu par l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,
Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,
Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 février 2024,

Considérant que le Fonds Vert a vocation à soutenir les collectivités territoriales et leurs partenaires pour accélérer leur transition écologique,
Considérant le projet municipal de « désimperméabilisation et d'embellissement de la cour de l'école de Petit Palais visant »,

Considérant l'éligibilité de ce projet à la mesure « renaturation des villes et villages » du Fonds Vert pour l'année 2024,

J'ai l'honneur de proposer à l'assemblée

Article 1 : D'approuver l'opération « désimperméabilisation et d'embellissement de la cour de l'école de Petit Palais visant ».

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	Taux
Travaux	84 952.00	Etat – Fonds Vert	71 360.00	80%
Aléas (5%)	4 248.00	Ville - autofinancement	17 840.00	20%
Total	89 200.00	Total	89 200.00	100%

Article 3 : De solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2024 une aide financière de 71 360 € soit une subvention de 80% du montant de l'opération.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, y compris les notes techniques et financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE**

Date de convocation :

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Publiée le 26/02/2024

Le secrétaire de séance
[Signature]
Denis Sene

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

LE MAIRE,

[Signature]



Pierre GONZALVEZ